

**Crise financière et statut de l'auto-entrepreneur,
au centre de l'entretien entre Pierre Martin et Hervé Novelli**

Le Président de l'UPA, Pierre MARTIN, qui rencontrait ce matin le secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, a mis l'accent sur deux dossiers : **l'impact de la crise financière sur les petites entreprises et la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.**

Il a salué les mesures prises en direction des PME et s'est félicité de la mise en place des comités de suivi départementaux que l'UPA avait sollicités. Pour le moment, les entreprises artisanales accusent dans leur ensemble un tassement de faible amplitude de leur activité, entamé dès le deuxième trimestre 2008. **Les artisans et plus généralement les entreprises de l'économie de proximité rencontrent des difficultés de trésorerie et d'accès au crédit plus importantes qu'avant.** L'UPA se refuse à entretenir la sinistrose mais envisage, au-delà du travail effectué dans les comités de suivi, de solliciter des échanges directs avec les présidents des principaux établissements bancaires.

Par ailleurs, Pierre Martin a rappelé que **la création du régime de l'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 ne devra pas être source de distorsions de concurrence.** Les risques les plus importants ont été écartés puisque, comme le demandait l'UPA, les futurs auto-entrepreneurs seront soumis aux mêmes exigences de qualification professionnelle que les personnes exerçant la même activité en entreprise. Le Président de l'UPA a néanmoins insisté pour qu'une procédure de contrôle soit prévue.

En outre, le Président de l'UPA a eu confirmation par Hervé NOVELLI que toute démarche d'accompagnement ou de formation de l'auto-entrepreneur exerçant une activité relevant de l'artisanat sera confiée aux Chambres de métiers et de l'artisanat, en concertation avec les organisations professionnelles. Par souci de cohérence, il a souhaité que les Centres de formalité des entreprises -CFE- des Chambres de métiers et de l'artisanat, soient habilités à recevoir toute déclaration relative à l'exercice d'une activité relevant de l'artisanat.

Enfin, le secrétaire d'Etat a répondu favorablement à la demande de Pierre MARTIN qu'un bilan du régime de l'auto-entrepreneur soit effectué à la fin de l'année 2009.

Pour résumer son point de vue sur le régime de l'auto-entrepreneur le Président de l'UPA a déclaré : « **Nous avons limité les risques d'une concurrence déloyale à l'égard des entreprises artisanales. Mais plus que jamais, il faut veiller à ce que le statut de l'auto-entrepreneur soit conçu comme un régime provisoire permettant de mettre en place une activité pérenne, compétitive et non dérogoire.** »